Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Présence de caméras de vidéo surveillance dans un internat privé

Par nono22

Un chef d'établissement d'un ensemble scolaire privé sous contrat avait fait installer des caméras de vidéosurveillance dans les dortoirs de l'internat pour remplacer définitivement une surveillante d'internat. Un groupe de mineurs se sont retrouvés sans surveillant pendant de nombreuses années. Le directeur muté de force dans une autre région (il fait le tour de la France) a été remplacé par un nouveau directeur qui lui décida de faire installer des caméras dans d'autres dortoirs ce qui permettait entre autre à la surveillante en charge de l'étude surveillée en salle d'études de surveiller à distance d'autres élèves restées en autonomie dans leur dortoir. Vous imaginez elle surveille pendant une heure une quarantaine d'élèves dans la salle d'étude dans laquelle elle se trouve et elle doit simultanément surveiller une vingtaine d'internes qui travaillent dans leur box en les regardant sur l'écran de son ordinateur relié au système de vidéo surveillance. Est-ce légal?

Par sophie75

c'est illégal." En effet, les caméras peuvent filmer les accès de l'établissement (entrées et sorties) et les espaces de circulation. Il est exclu, sauf cas exceptionnels, de filmer les lieux de vie des établissements (cour de récréation, préau, salle de classe, cantine, foyer, etc.) pendant les heures d'ouverture de l'établissement : les élèves comme les enseignants et les autres personnels de l'établissement ont droit au respect de leur vie privée."